

Compte rendu Comité de pilotage CDDRA / CTS du Pays de Maurienne 7 février 2013

Présents : M. ROCHETTE (Président du SPM, conseiller régional), Mme HARS (Conseillère générale, référente du CTS Maurienne), M. CHEMIN (Conseiller régional, rapporteur du CDDRA), M. ARNOUX (Vice-président du SPM), M. RAFFIN (Bureau du SPM), M. PORTAZ (Conseiller général), M. REMY (Président du CLD), Mme SAUVAGE (Développeur CDDRA – RRA), Mme BOSCO (Conseil général 73, SDLE), Mmes DARVES, MOULARD, GARNIER, MAIER (Syndicat du Pays de Maurienne)

Excusés : Mme MARTIN (Bureau du SPM), M. SCHWARTZ (Bureau SPM)

I. Validation du compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2012

Le compte-rendu de la précédente réunion est soumis à l'avis des membres du comité de pilotage. Sans remarque particulière, Christian Rochette valide le compte rendu.

II. Dossiers de demande de subvention

Orientation 2 : Volet agricole des contrats (PSADER)

► Aide financière pour les coûts de journées du service de remplacement « mandats professionnels »

Cf fiche action 2.4.2.1 CDDRA/CTS (volet Psader) : Renforcer la main d'œuvre dans les exploitations et l'engagement des professionnels au sein de collectifs agricoles »

Descriptif : Le travail et la main d'œuvre sont un problème de plus en plus aigu dans les exploitations de Maurienne. La diminution de la main d'œuvre familiale sur les exploitations agricoles se traduit par une augmentation de la charge de travail des éleveurs. Il devient, de ce fait, de plus en plus difficile de s'impliquer dans la vie locale du territoire (structures agricoles, relations collectivités et partenaires) tout en assurant les impératifs liés à l'agriculture.

Il s'agit d'aider financièrement et de manière équitable toutes les personnes qui s'impliquent au niveau du développement de l'agriculture et du portage de projets collectifs de la vallée que ce soit au niveau local ou départemental. Dans le cadre du Contrat de Territoire de Savoie, il a été décidé de soutenir **les mandats professionnels** afin de continuer d'encourager l'implication des responsables de la vallée de la Maurienne dans les structures collectives.

Bénéficiaire : Service de remplacement de Maurienne

Financement :

Budget prévisionnel TTC	27 030 €	
CG 73 – CTS	4 860 €	18%
Autofinancement	22 170 €	82%

Indicateurs d'évaluation :

- Maintien de l'implication des responsables professionnels ;
- Avancée et suivi des différents projets ;
- Nombre de journées financées

Avis : Favorable

Remarque : à la demande de M. Portaz, le nombre de journées financées est précisé : estimation de 170 journées.

► Création d'un magasin de vente directe à St Sorlin d'Arves (aménagement d'un espace des vente directe)

Cf fiche action 2.4.4.3 CDDRA/CTS – volet Psader : Valoriser économiquement et culturellement les produits locaux en développant les circuits courts – Investir pour le développement des circuits courts

Descriptif :

Depuis plusieurs années, la coopérative laitière de St Sorlin D'arves a développé son chiffre d'affaire grâce à une augmentation de ses ventes directes. Le manque de place pour accueillir les clients, et l'obligation sanitaire de refaire les réserves et caves d'affinage rendent nécessaire la modification du magasin actuel afin de poursuivre la dynamique (augmentation des ventes, développer le nombre de producteurs locaux).

L'opération ici présentée porte sur l'aménagement intérieur du projet global d'une nouvelle construction.

Bénéficiaire : Coopérative Laitière de St Sorlin d'Arves

Financement :

Budget prévisionnel HT	65 000 €	
RRA – CDDRA	19 500 €	30 %
CG73 – ligne investissement APS	6 500 €	10 %
Autofinancement	39 000 €	60 %

Indicateurs de résultats :

- Evaluation des chiffres d'affaires de la Coopérative Laitière
- Développement et pérennisation des exploitations fermières associées

Avis : Favorable

Remarque : recadrage des indicateurs (ceux choisis sont indiqués ci-dessus)

Orientation 3 : Développer et Promouvoir un tourisme de toutes saisons

► Chemins de l'hydroélectricité

Cf. fiche-action 3.3.3 « Soutenir les activités du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie »

Descriptif : Depuis 2009, la Fondation Facim, en collaboration avec EDF, porte un projet d'interprétation et de valorisation du patrimoine hydroélectrique sur toutes les Hautes Vallées de Savoie, sous le label Pays d'Art et d'Histoire. Après le thème des alpages et de l'agropastoralisme, la Facim va mettre en place un programme d'actions autour du patrimoine hydroélectrique.

Pour l'année 2013, il s'agit de mener la fin de l'étude ethnologique en Maurienne : derniers entretiens faisant suite à ceux de 2012, restitution publique de l'étude en juin en Maurienne, rédaction du rapport d'étude.

La deuxième action porte sur la mise en place de 2 activités guidées en Haute –Maurienne encadrées par les guides conférenciers de la Fondation :

- une visite guidée des deux centrales d'Avrieux et Villarodin et du centre d'information des publics d'Avrieux
- un circuit guidé en voiture du barrage du mont Cenis aux centrales d'Avrieux – Villarodin.

Au total, 8 visites et 3 circuits guidés seront mises en place cet été par le référent de territoire et EDF, en partenariat avec les communes et les offices de tourisme. Un guide-conférencier sera chargé de la préparation des 2 activités.

Un éducteur de présentation des 2 activités sera organisé en juin/ début juillet et un flyer de promotion sera réalisé et diffusé dans les offices et chez les hébergeurs.

Enfin, un programme de formation sera proposé aux guides-conférenciers. Complémentaire des études ethnologiques, il assurera la qualité scientifique du discours des guides. En 2013, trois journées seront organisées en Maurienne :

- Thème de l'histoire industrielle et de l'approche technique de l'hydroélectricité. 1 journée. Lieu : CIP Avrieux. 18 guides.
- Thème du milieu naturel et des risques. 1 journée. Lieu : Maurienne (à préciser). 9 guides.
- Thème de la découverte des sites hydroélectriques de Haute Maurienne. 1 journée. 5 guides.

Bénéficiaire : Fondation Facim

Financement :

Budget prévisionnel TTC	23 600 €	
RRA – CDDRA	5 000 €	21%
DRAC	5 000 €	21%
CG (hors cts)	5 000 €	21%
Fonds propres (dont Mécénat EDF)	8 600 €	36%

Indicateurs d'évaluation :

- Bilan quantitatif des activités guidées programmées et réalisées : nombre de participants.
- Bilan qualitatif des activités guidées : retour du public, des partenaires et des guides
- Nombre et diversité des participants à l'éductour

Avis : Favorable

Remarque : 3 indicateurs sont retenus (notés ci-dessus)

Il sera demandé à la Facim qu'elle présente la maquette du flyer de promotion, et qu'elle y présente le contexte de participation des collectivités (contrats territoriaux) via une petite phrase, ainsi que les logos des partenaires.

Le service tourisme de la région souhaiterait avoir un bilan de l'opération de mise en tourisme sur l'année 2012.

Orientation 4 : Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté

► Accompagnement de publics en difficultés avec les savoirs de base

Cf opération 4.1.1 .3/A : assurer l'accès aux services et à l'emploi des personnes les plus en difficulté

Cette action sera menée en partenariat par l'ACA de St Jean de Maurienne et l'AACA (Aiguebelle) et permettra de mutualiser les moyens.

Au-delà du caractère transversal de l'action, chacune des 2 ACA portera plus spécifiquement un axe :

- « Créer et professionnaliser un service d'Ecrivain Public » sera mené par l'AACA
- « Lutter contre l'illettrisme en améliorant le repérage des personnes concernées et leur orientation vers le dispositif adéquate », sera porté par l'ACA de St Jean

► Accompagnement de publics en difficulté : création d'un service écrivain public et sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme

Cf opération 4.1.1 .3/A : assurer l'accès aux services et à l'emploi des personnes les plus en difficulté

Descriptif :

Cette action porte sur la création d'un service d'écrivain public (appui à la rédaction de courriers et documents administratifs) et sa professionnalisation. Pour réaliser cette action seront mis en place :

- des formations spécifiques pour les bénévoles et salariés chargés du service d'Ecrivain public
- un plan de formations pour les bénévoles des accompagnements dans les savoirs de base (Sésame à l'ACA de St Jean et Ateliers Tremplin de l'AACA) comportant un module de sensibilisation pour les nouveaux bénévoles, puis des modules thématiques liés au FLE ainsi que des modules liés à l'illettrisme.

Participation en temps de travail (échange, réunion) à l'action de l'A.C.A. de St Jean de Maurienne
« repérer et accompagner les publics en difficulté avec les savoirs de base ».

Bénéficiaire : A.A.C.A.

Financement :

Budget prévisionnel TTC	11 600	
CG73 – CTS	4 000	34%
Autofinancement	7 600	66%

Indicateurs de résultats :

- nombre de personnes prises en charge et ayant suivi la démarche jusqu'au bout
- meilleure articulation avec les dispositifs d'accompagnement dans les savoirs de base

Avis : Favorable

Remarque :

L'indicateur « augmentation du nombre de services rendus » doit être précisé en comptabilisant le nombre de personnes accueillies et qui bénéficient de toute la démarche d'accompagnement « écrivain public ».

Via le conseil syndical ou le CLD, le copil souhaite émettre un vœu auprès des élus de la vallée pour que ces actions s'élargissent à l'échelle de Maurienne.

Le Conseil général étant en cours de définition du choix d'un prestataire (projet de convention) pour la professionnalisation des bénévoles – formateurs, le service cohésion sociale émet une réserve : il donnera son avis définitif début mars.

► Repérer et accompagner les publics en difficulté avec les savoirs de base : « Réseau Sésame » et « Ecrivain Public »

L'action a pour objectif d'améliorer le repérage des personnes en situation d'illettrisme et leur orientation vers le dispositif adéquate, les outils mis en place toucheront toute la vallée Maurienne.

L'action portera sur la conception et la diffusion d'outils de sensibilisation à destination des « médiateurs » (travailleurs sociaux, écoles, médecins..) des cantons de St Jean de Maurienne et d'Aiguebelle, et du grand public sur la problématique illettrisme. Il s'agira de :

a/ mener à l'échelle Maurienne une campagne innovante de sensibilisation du grand public réalisée avec l'aide d'une agence de communication et du maillon 73 de la Chaîne des Savoirs

b/ réaliser une trame percutante d'information collective que l'aca ira ensuite animer dans les structures « médiatrices ».

c/ créer et diffuser un document de communication recensant toutes les réponses d'accompagnement dans les savoirs de base proposés en Maurienne afin que les médiateurs puissent orienter les publics vers les structures adéquates.

Participation en temps de travail (échange, réunion) à l'action de l'AACA « écrivain public ».

Bénéficiaire : A.C.A. de St Jean de Maurienne

Financement :

Budget prévisionnel TTC	13 133	
CG73 – CTS	4 597 €	35%
Autofinancement	8 537 €	65%

Indicateurs de résultats :

- Nombre de personnes en situation d'illettrisme orientées
- Qualité de l'orientation (réduction des erreurs)

Avis : Favorable

Remarque :

Recadrage des indicateurs (cf ci-dessus)

Etant donné que les personnes en situation d'illettrisme sont souvent dans le déni ou le secret face à leur problème, le Copil émet des réserves sur les moyens de communication radio, et demande une certaine vigilance pour que les messages passés ne soient pas « trop directs ».

► Faciliter le transport des personnes de l'ESAT

Cf opération 4.1.1.3/B : assurer l'accès aux services et à l'emploi des personnes les plus en difficulté

Pour l'année 2012, il s'agit d'une aide au transport des travailleurs de l'ESAT qui ne sont pas à proximité de leur lieu de travail de poursuivre leur activité.

A l'élaboration du contrat une réserve de 20 000 € avait été fléchée pour soutenir ce service sur 2 ans.

Bénéficiaire : APEI de Maurienne (indirectement : les travailleurs de l'Esat)

Financement :

Budget prévisionnel TTC	69 888	
CG73 – CTS	10 498 €	15%
Participation travailleurs Esat	59 390 €	85%

Indicateurs de résultats :

-poursuite de l'activité des travailleurs

Avis : Favorable

Remarque :

Mme Hars précise que depuis plusieurs années, la dotation de l'Etat (ARS) aux Esat ne permet plus aux établissements de financer le transport des travailleurs. L'APEI de Maurienne a fait le choix de poursuivre le financement de ces transports sur ses fonds propres excédentaires. L'APEI n'ayant plus cette capacité financière, le coût du transport a été répercuté sur les familles entraînant un fort mécontentement des parents. Le Conseil général ayant été appelé pour financer ce service, il a été convenu qu'une aide sur 2 ans (20 000 € au total) serait accordée exclusivement dans le cadre du CTS afin d'assurer une transition progressive vers une pratique de droit commun. Les ESAT ne sont pas de la compétence des Conseils généraux.

Mme Darves indique que dans le cadre du déménagement de l'ESAT à St Avre, la question du déplacement des travailleurs est en cours de réflexion.

III. Appels à projets diffusion culturelle 2013

Ludivine Moulard, chargée de mission culture et patrimoine au Syndicat du Pays de Maurienne présente les projets reçus dans le cadre de l'appel à projets diffusion culturelle – CDDRA – 2013 (document joint « copil appel à projet diffusion culturel 7 02 13 »), et rapporte l'avis de la Commission Vivre Ensemble qui s'est réunie le 14 janvier 2013 (cf CR CVE 14 01 13).

Le comité de pilotage valide le fait de soutenir les projets classés dans les catégories 1, 2 et 3, en ajustant certains des conditionnements des soutiens ainsi que certaines hauteurs de soutien.

La maquette financière définitivement adoptée par le comité de pilotage est relatée dans le document ci-joint : *Tableau des projets soutenus 2013*. Il vaut validation du comité de pilotage et les projets ne seront pas re- présentés lors des dépôts officiels de dossiers de demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes.

IV. Biennale culturelle

Ludivine Moulard présente l'avancement et le calendrier de la Biennale avec la compagnie le Cil du Loup. Sont joints en annexe (docs biennale copil 7 02 2013) de ce compte-rendu :

- Le calendrier prévisionnel
- Le plan de communication
- Le budget prévisionnel actualisé

Cette première édition de biennale pose un certain nombre de questions et de problèmes.

Un point est fait sur les différents ateliers : danse, musique, couture.

L'atelier danse mobilise à ce jour 32 personnes, en grande majorité adultes (non spécialistes de la danse) + 28 collégiens du collège Maurienne pour environ 10 journées d'atelier de pratique + répétitions + spectacle.

Sur l'atelier musique les écoles de musique ne sont presque pas mobilisées. Le réseau des écoles de musique étant le réseau culturel le plus structuré sur le territoire de la Maurienne, cela peut sembler surprenant. A ce jour, l'équipe musicale est constituée de 3 musiciens professionnels de la compagnie, 5 musiciens-enseignants issus des écoles de musique de La Chambre et St Jean de Maurienne (défrayés), et 3 musiciens amateurs. Eric Capone souhaite l'implication supplémentaire d'un chœur (engagement d'un chœur constitué ou d'individuels), qui sera prioritairement recherché sur le secteur de la Porte de Maurienne. M. Arnoux souligne cette question de l'engagement des musiciens sur le territoire décevante, et fait remarquer la nécessité d'y travailler pour une prochaine édition.

L'atelier couture quant à lui compte 15 fidèles.

Deux Bals modernes ont déjà eu lieu : le 14/10/12 à Villargondran où il y avait une centaine de participants ; le 22/12/12 à Modane avec la participation du SICM où la fréquentation était plus mitigée compte tenu des conditions météorologiques. Le prochain est programmé pour le 26/05/13 à Argentine et sera l'aboutissement du travail réalisé avec les scolaires des cantons d'Aiguebelle et de St Jean de Maurienne dans le cadre des PACTES Scolaires.

Globalement, la collaboration avec la compagnie Le Cil du Loup est délicate. Le comité de suivi est certes là pour encadrer le déroulement du projet mais ses moyens de « pression » sont relativement limités, sauf à mettre un terme au projet ou provoquer le non-versement d'une subvention en cas de désaccord avec la compagnie. Ces moyens sont trop « radicaux » et la gouvernance de la Biennale demande vraiment à être revue pour les prochaines éditions.

Concernant la 2^{ème} Biennale culturelle en Maurienne sur 2014/2015, l'idéal serait que l'appel à projets soit lancé fin avril 2013, et de donner aux candidats la possibilité de répondre d'ici la fin octobre 2013.

Ludivine Moulard soulève la question du portage de ce projet : est-il bien adéquat qu'il soit porté par une compagnie artistique ?

- Le projet comporte à la fois un volet artistique et un volet développement local. On voit à l'usage qu'une compagnie artistique, qui ne possède a fortiori pas de bonne connaissance du territoire, n'est certainement pas le bon acteur pour mener ce second volet développement local.
- D'autre part, bien qu'il existe une convention de partenariat liant la compagnie, le SPM et EDF-UP Alpes, les choses sont extrêmement compliquées en cas de désaccord du comité de suivi avec la compagnie et on arrive régulièrement à des situations de blocage. Les rôles de chacun et notamment du comité de suivi sont bien stipulés dans la convention, mais peut-être pas assez précisément. Cependant, est-il vraiment possible de tout cadrer en amont du déroulement du projet ?

Le comité de pilotage demande à Ludivine Moulard de retravailler la question et de présenter, le 18 avril prochain, 2 solutions de portage qui pourront être examinées :

- Portage par une compagnie, avec travail en profondeur du texte du règlement d'attribution et de la convention de partenariat. Identification des points de décision de la compagnie (par exemple liberté de création, liberté de conduite des ateliers, liberté de choix du visuel du projet...), des points de décision du comité de suivi (par exemple lieux des événements programmés, mode de prise de contact avec la population, choix budgétaires, défraiement des musiciens-enseignants...)
- Présentation des points obligés (lieu de replis, budget, défraiement...)

Christian Rochette précise qu'en cas de besoin, un accompagnement juridique pourrait être envisagé pour étudier la question.

IV. Questions diverses

Le dossier linéoScope (logiciel de visualisation géographique des activités commerciales) validé au comité de pilotage du 4 décembre 2012 n'a pas été déposé. Le prestataire choisi pour fournir le logiciel ne le vend plus puisque son sous-traitant qui assurait la maintenance de l'outil n'existe plus. Par conséquent le SPM a pu acquérir le logiciel gratuitement et le renseigne actuellement.

Le prochain comité de pilotage aura lieu le 18 avril 2013 à 9h30

Afin d'informer les porteurs de projets, il a été envisagé qu'un second comité de pilotage serait programmé mi-juin 2013 (date sera précisée ultérieurement).